



Accueil / Vivre / Solidarité & santé / Solidarité / Centre Communal d'Action Sociale /
CCAS : Finances / CCAS : Débat d'orientation budgétaire

CCAS : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB).

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

DOB 2025

DOB 2024

DOB 2023

DOB 2022

DOB 2021

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter

